

Comité des Parties



Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre la violence
à l'égard des femmes et la violence domestique
(Convention d'Istanbul)

Liste des décisions prises lors de la 9e réunion Strasbourg, 15 décembre 2020

IC-CP/Inf(2020)LD9

Publication le 16 décembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2020)OJ9.

Point 4 de l'ordre du jour**Point 5 de l'ordre du jour : Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par la Belgique, l'Andorre, Malte et l'Espagne**

Le Comité a adopté des recommandations dans le cadre de la première procédure d'évaluation (de référence) adressé aux Gouvernements la Belgique, l'Andorre, Malte et l'Espagne. Les recommandations figurent dans les documents IC-CP(2020)7, IC-CP(2020)8, IC-CP(2020)9, IC-CP(2020)10.

Point 6 de l'ordre du jour :**Point 7 de l'ordre du jour. Dates de la prochaine réunion**

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 13 avril 2020, à Strasbourg.

Point 8 de l'ordre du jour. Élection des membres du Bureau

- Mme Nina NORDSTRÖM, Ambassadeur extraordinaire and plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Finlande, élue comme Présidente ;
- M. Breifne O'REILLY, Ambassadeur extraordinaire and plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande, élu à la première vice-présidence ; and
- Mme Albana DAUTLLARI, Ambassadeur extraordinaire and plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Albanie, élu à la seconde vice-présidence ;

pour un mandat d'un an, prenant effet le 1 février 2021.